

OBJET : MESURES SUPPLÉMENTAIRES, PÉDAGOGIQUES ET SANITAIRES POUR LES ÉCOLES

La Prairie, le 8 janvier 2021 – À la suite de la conférence de presse du ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, qui a eu lieu en matinée, des mesures complémentaires ont été annoncées.

Voici les faits saillants de ces mesures du 8 janvier 2021, s'ajoutant ainsi à celles transmises hier :

Écoles primaires

- Pour les élèves du primaire, nous vous rappelons que le retour en classe aura lieu, comme prévu, le **11 janvier 2021**.
- Le port du couvre-visage sera obligatoire dans les corridors, les aires communes et sur le terrain de l'école pour tous les élèves, à l'exception de ceux du préscolaire.
- En classe, les élèves de 5^e et de 6^e année devront obligatoirement porter le couvre-visage.

Écoles secondaires

- La réouverture des écoles aura lieu le **18 janvier 2021**, selon l'horaire de l'école (en alternance – école/maison pour les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire). L'enseignement pour ces élèves se poursuivra à distance d'ici le retour en classe.
- Le port du masque de procédure sera obligatoire en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école.
- Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et aux enseignants.

Les élèves ayant des besoins particuliers et qui auront été identifiés comme tels par les écoles, pourraient recevoir des services éducatifs en présence à l'école. Si tel est le cas, les écoles communiqueront avec les parents des élèves concernés.

Centre de formation professionnelle et centre de formation générale aux adultes

- Le retour en classe est prévu pour le **18 janvier 2021**, selon l'horaire du centre. Les services éducatifs à distance se poursuivent et sont obligatoires d'ici là.
- Lorsque le programme ou les compétences à acquérir le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques sur des équipements spécifiques ou en laboratoire, ces services pourront être offerts en présence, en centre de formation, à partir du 11 janvier. Les centres de formation communiqueront avec les élèves concernés, s'il y a lieu.
- Le port du masque de procédure sera obligatoire pour tous.

Transport scolaire

Le port du couvre-visage pour les élèves du primaire et du masque de procédure pour les élèves du secondaire sera obligatoire dans le transport scolaire, à l'exception des élèves du préscolaire.

Encadrements pédagogiques

Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire permet de reporter au plus tard au 5 février 2021, la production du premier bulletin. L'école de votre enfant vous communiquera la nouvelle date d'envoi de ce bulletin. Il est à noter que malgré cela, les services régionaux d'admission au collégial pourront recevoir à temps les résultats des élèves de 4^e et de 5^e secondaire.

La pondération de ce premier bulletin sera aussi revue. Il aura une moins grande importance que le deuxième bulletin. Cette pondération sera communiquée aux parents lorsque le ministère de l'Éducation nous transmettra les informations à cet effet.

Étant donné les conditions actuelles, les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire sont annulées pour l'année scolaire 2020-2021.

Qualité de l'air

Nous communiquerons sous peu les résultats des tests de qualité de l'air effectués avant la période des Fêtes.

Distribution des équipements informatiques

Les élèves du primaire qui ont signifié des besoins concernant les équipements informatiques recevront prochainement le matériel. Ces opérations seront orchestrées par les écoles. Les modalités vous seront communiquées prochainement.

Rappel : Déclaration d'un test positif

Pour permettre au CSSDGS d'appuyer efficacement la Santé publique, nous vous demandons de nous informer dès la réception d'un résultat positif à la COVID-19 concernant l'un de nos élèves. ***Pour déclarer un cas, merci de contacter directement l'établissement scolaire de votre enfant.*** Il vous sera alors demandé de remplir un formulaire qui se trouve dans le dossier de votre enfant sur [Mozaïk-Portail](#), sous l'onglet Ressources/Commission scolaire. Il est plus que jamais important de continuer d'être à l'affût des symptômes de la COVID-19. À cet effet, voici le lien vers un outil qui vous guidera si vous ou votre enfant avez un ou des symptômes : [Quoi faire si mon enfant a des symptômes?](#)

Les élèves adultes doivent suivre la procédure établie par leur centre de formation pour déclarer un cas de test positif à la COVID-19.

Pour plus de détails au sujet des balises gouvernementales qui seront en vigueur entre le 9 janvier et le 8 février 2021, rendez-vous au : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Passez une belle fin de semaine et continuez d'être attentifs au sujet des mesures de la Santé publique.

La Direction générale